

Conférence de presse des distributeurs au Salon de l'agriculture

Les distributeurs n'ont qu'une seule action à mettre en place pour soutenir l'agriculture française : appliquer la loi EGAlim !

Paris, le 25/02/2025

Mercredi 26 février à 9h depuis le Salon de l'agriculture, Alexandre Bompard, Président-Directeur général du groupe Carrefour, Thierry Cotillard, Président du Groupement Les Mousquetaires, Philippe Palazzi, Directeur général du groupe Casino, Guillaume Darasse, Directeur général d'Auchan Retail et Président d'Auchan France ainsi que Dominique Schelcher, Président-Directeur général de Coopérative U, tiendront une conférence de presse animée par la productrice Karine Le Marchand et dans laquelle ils révéleront 3 initiatives communes pour soutenir l'agriculture française.

Alors que le Salon de l'agriculture bat son plein et que les négociations commerciales 2025 se terminent dans quelques jours dans un climat particulièrement dégradé et tendu cette année, **l'ANIA dénonce un énième coup de communication des distributeurs pour détourner l'attention et faire oublier qu'ils écrasent les prix, les entreprises agroalimentaires et les agriculteurs depuis des années.**

Malgré la loi EGAlim visant à protéger le revenu des agriculteurs en sanctuarisant notamment les prix des matières premières agricoles dans les négociations, l'ANIA a pu constater que **cette disposition essentielle n'est bien souvent pas respectée par les enseignes de la distribution.**

En transformant 70% des productions agricoles françaises, le soutien et le renforcement de l'agriculture que l'ANIA appelle de ses vœux, ne pourra se faire sans une prise en compte objective de la **valeur de l'alimentation qui passe d'abord par le respect de la sanctuarisation des matières premières agricoles.**

L'ANIA enjoint donc les distributeurs par commencer à appliquer la loi EGAlim dans les négociations qui se déroulent actuellement en France et à stopper son contournement via l'utilisation de leurs centrales d'achat internationales (qui concerne désormais 40 à 50% des volumes de produits vendus en France selon la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes¹.)

« A quelques jours de la fin des négociations commerciales, force est de constater cette année encore que les mauvaises pratiques des distributeurs persistent pour tenter, par tous les moyens, d'obtenir des prix les plus bas possibles néfastes pour les 450 000 agriculteurs français et les 20 000 entreprises agroalimentaires. Si comme elles l'affirment, les enseignes de distribution souhaitent « soutenir l'agriculture française », il est urgent qu'elles commencent par respecter la loi EGAlim et qu'elles arrêtent de négocier les coûts des matières premières agricoles dans les tarifs qui leur ont été adressés par les entreprises agroalimentaires. Le soutien de notre agriculture et de notre souveraineté alimentaire commence avant tout par le respect des lois françaises. » **Jean-François Loiseau, Président de l'ANIA.**

Source :

1 - Rapport d'information déposé en application de l'article 145-7 du Règlement par la commission des affaires économiques sur l'évaluation de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs